



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 406-26 constituant le comité consultatif d'urbanisme

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Sylvain Laplante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Libaire, que le **Règlement numéro 406-26 constituant le comité consultatif d'urbanisme**; est officiellement entré en vigueur suite à l'adoption du règlement à la séance ordinaire du 4 août 2026.

Ce règlement a pour effet :

- De constituer le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'en établir la composition, les attributions, les règles de bon fonctionnement ainsi que les modalités.

Le règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture au bureau municipal situé au 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Libaire, Québec, J0H 1R0.

Donné à Saint-Libaire, ce 10^e jour d'août 2026.

Sylvain Laplante
Directeur-général et greffier-trésorier